

POUR VOUS
LE DÉPARTEMENT AGIT !



L' **hôtel**
du Département
de **Saône-et-Loire**



Plus de deux siècles d'histoire

Les conseils généraux ont été mis en place en 1790 pour administrer les 83 départements créés par décret du 22 décembre précédent. En Saône-et-Loire, l'installation du Conseil général dans les bâtiments actuels de la rue de Lingendes s'est déroulée en plusieurs étapes.

Jun 1790

La première session du Conseil général s'est tenue dans les locaux de l'ancien collège Jésuite de Mâcon (futur lycée Lamartine, rue Georges Lecomte). Son bureau permanent, le Directoire, y a travaillé jusqu'à l'automne ; il a posé les bases de l'administration départementale.

Novembre 1790 – 1857 : à la préfecture

Le Directoire et les bureaux départementaux ont déménagé dès l'automne 1790 dans le bâtiment de l'évêché de Mâcon, plus vaste et en meilleur état : aujourd'hui l'hôtel de préfecture. Il avait été quitté par l'évêché, supprimé par la constitution civile du clergé en juillet. Dès lors, les réunions du Conseil général, annuelles, se sont déroulées dans ce lieu.

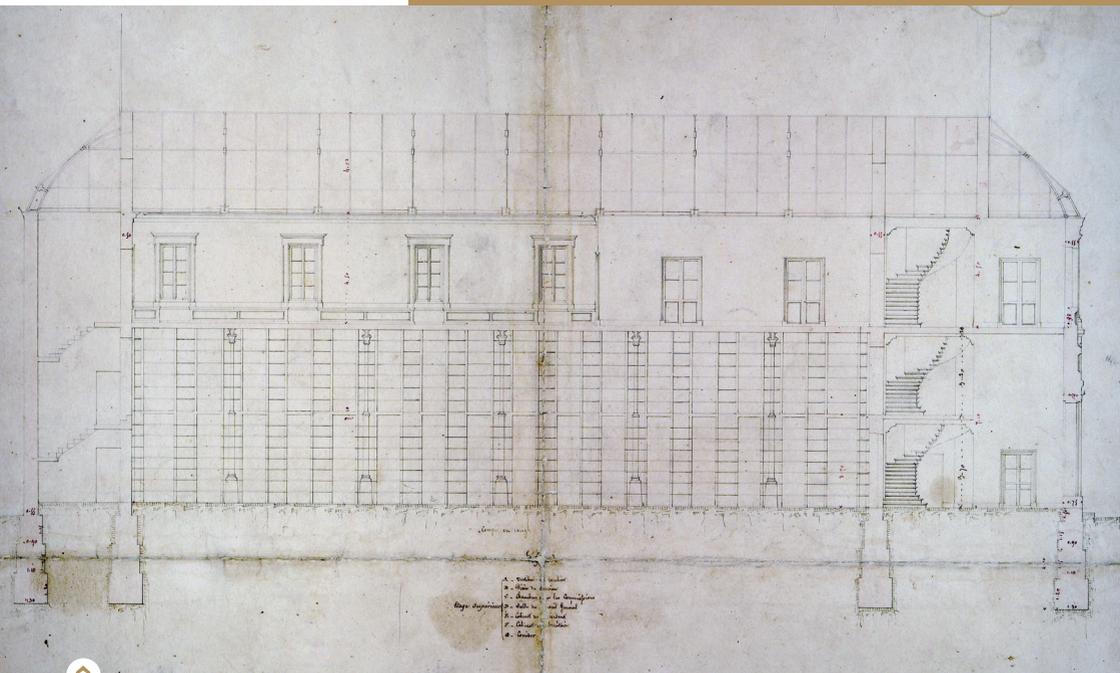


L'aile gauche de l'hôtel de préfecture accueillait au rez-de-chaussée le Conseil général et son administration.

1858 - 1904: rue de Lingendes

Avec le développement de l'administration, la préfecture est devenue trop exiguë pour accueillir à la fois le Conseil général, les bureaux plus nombreux et toutes les archives.

En 1857, les conseillers généraux et le préfet ont décidé de faire construire par l'architecte départemental André Berthier un bâtiment à l'entrée de la cour de la préfecture, le long de la rue de Lingendes. L'assemblée s'y installe pour sa session d'août 1858.



Coupe du bâtiment rue de Lingendes pour les Archives et le Conseil général, 1858 (Arch. dép. 4N72/1)

Le premier étage, accessible par un escalier intérieur en pierre, comprenait une grande salle pour les séances du Conseil général, les cabinets du président et du secrétaire, cinq petites salles de commissions ainsi qu'une salle de service et un grand vestibule.

Le rez-de-chaussée, très haut de plafond, recevait les archives départementales.

L'entrée commune donnait sur la place devant la préfecture.

PREFECTURE DE SAONE ET LOIRE
— PROJET DE CONSTRUCTION DES SALLES DU CONSEIL GENERAL —
— FAÇADE PRINCIPALE —



1903-1905 : construction de la salle des séances

Dans les dernières années du XIX^e siècle, le Conseil général a régulièrement évoqué la construction d'un bâtiment qui lui serait propre, mais les projets successifs de l'architecte départemental n'ont pas abouti, pour des raisons techniques ou financières. Enfin, l'architecte Poinet a proposé trois nouveaux bâtiments bien intégrés au site, à construire sur le jardin du préfet et sur une petite parcelle achetée au couvent de la Visitation. Ils voient le jour en 1905.

Le premier bâtiment est perpendiculaire aux archives, en bordure de jardin. C'est là que se trouve la salle des séances, avec son hémicycle, longée par un promenoir et dotée d'un parloir. Elle est inaugurée par le président Ferdinand Sarrien en août 1905.

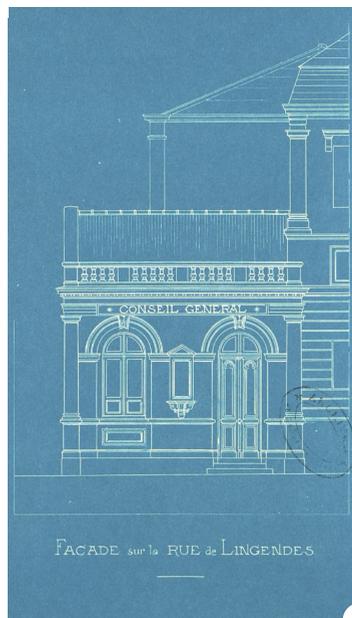
Le deuxième, d'un seul niveau, prolonge le bâtiment rue de Lingendes, permettant un accès direct à l'hémicycle pour les élus et à la tribune pour le public.

Le troisième, donnant sur le jardin de la préfecture, est affecté au président, à son cabinet et aux salles de commissions. Celles prévues dans le bâtiment de 1857, à l'étage de la rue de Lingendes, continueront toutefois d'être utilisées pour des réunions.

*Dessiné par l'Architecte au Dép. l'architecte
qu'il est le 1^{er} août 1903*

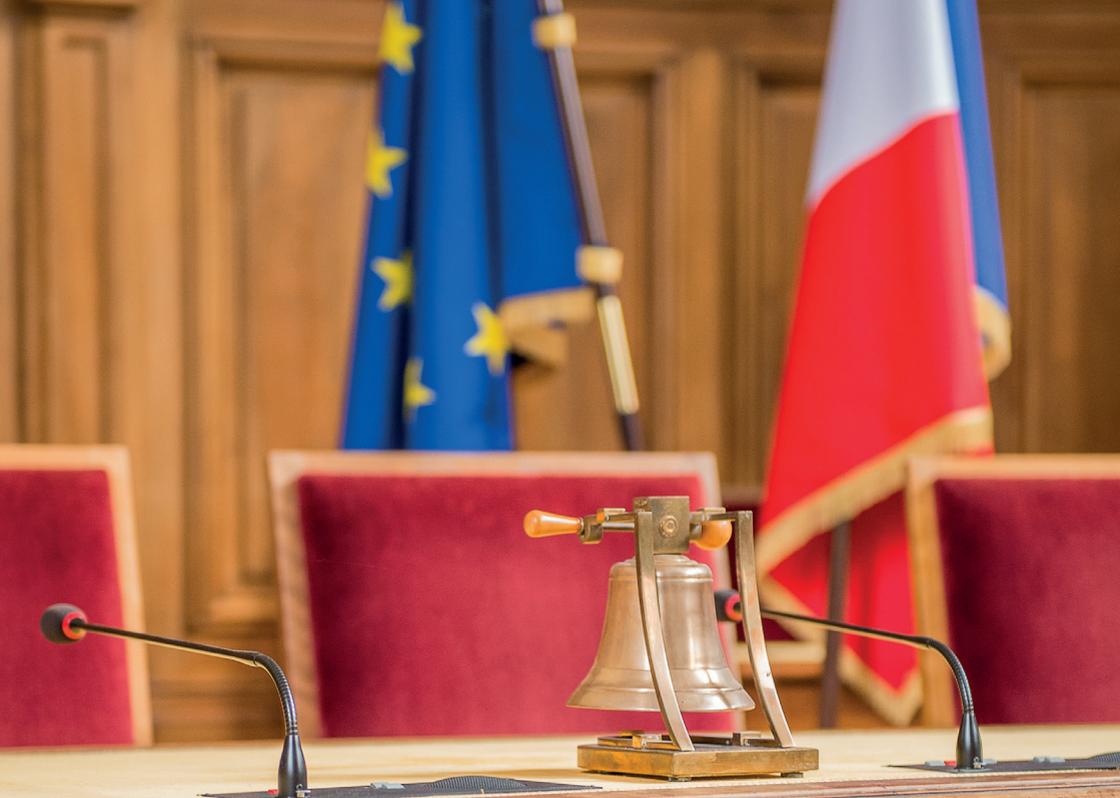
Poinet

Façade du bâtiment sur le jardin,
projet, 1903 (Arch. dép., 4N18/1)



FAÇADE SUR LA RUE DE LINGENDES

L'entrée du Conseil général
rue de Lingendes, projet, 1903
(Arch. dép.4N18/3_detail)



L'aménagement de la salle des séances

Des matériaux « du pays » sont employés :

- › pierres de taille des carrières du Mâconnais
- › tuiles en grès du Charolais provenant des usines Bossot à Ciry-le-Noble
- › charpente en sapin du Jura
- › menuiseries en noyer ciré (boiseries de la grande salle), en chêne de Hongrie ou du pays (fenêtres) et en sapin rouge du Nord.

Les blasons des villes chefs-lieux d'arrondissement décorent le plafond, à 10 mètres de hauteur.

Le mobilier est contemporain :

- › bureaux en noyer recouverts de moleskine (ils sont toujours en place)
- › chaises et fauteuils en bois courbé Thonet

1984-1990 : les travaux de la Décentralisation

Les Archives départementales quittent la rue de Lingendes pour la tour de la place des Carmélites en 1971. Mais ce n'est qu'après la décentralisation de 1982-1983 et le transfert du pouvoir exécutif du département au président du Conseil général, que commencent les premiers travaux du bâtiment du cabinet, de l'appartement du président du Conseil général et du bâtiment rue de Lingendes.

Le premier étage de ce dernier est alors divisé en bureaux, le deuxième rénové pour les salles des commissions, comme dans le projet de 1857. Un troisième étage, destiné à accueillir une vingtaine de bureaux, dont celui du directeur des services, est aménagé dans les combles.

Enfin, l'entrée de la rue de Lingendes, désormais réservée au public, est surélevée pour installer une grande salle de réunion : la salle de la commission des finances.



Salle des séances
disposée en hémicycle

Entrée
de l'hôtel du Département
rue de Lingendes

2000-2006 : Lingendes et Duhesme

L'acquisition de l'ancienne caserne Duhesme par le Département a permis, en quelques années, de regrouper rue de Flacé la quasi-totalité de ses services, dont le siège. Le projet de construction d'un nouvel hôtel du Département sur le site de Duhesme, trop onéreux, n'a pas été poursuivi. Depuis, demeurent sur le site de Lingendes le bureau du président et son cabinet, les salles de commissions, la direction des services et deux directions administratives.



2023 : la rénovation de l'hémicycle

120 ans après le début de sa construction, des travaux conduits dans le respect de l'esprit original remettent en lumière les qualités architecturales et la décoration de l'hémicycle.



Les tableaux Allégories de la vigne

*(Anonyme, deuxième moitié
du XIX^e siècle)*

Le choix de ces œuvres pour le bâtiment du Conseil général marque l'importance de la production viticole en Saône-et-Loire. Protégés au titre des monuments historiques en 2023, les tableaux ont été restaurés la même année par deux professionnelles de Saône-et-Loire.

Les présidents

34 présidents se sont succédé au Département. Parmi lesquels :

Alphonse de Lamartine

1836-1837, 39-43 et 48-51

Alphonse de Lamartine a siégé au Conseil de 1836 à 1851, avec des interruptions. C'est sans doute le plus célèbre des présidents !

Gallica.bnf.fr/Bibliothèque nationale de France



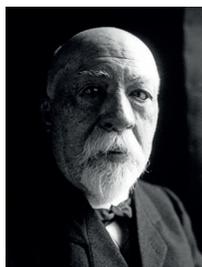
Joseph-Eugène Schneider

1852-1869



Ferdinand Sarrien

1886-1915



Président de 1886 à 1915, Ferdinand Sarrien a inauguré l'hémicycle actuel en 1905.

Philippe Malaud

1970-1979

André Billardon

1979-1982

Charles Pleindoux

1982-1985

René Beaumont

1985-2004

Arnaud Montebourg

mars 2008-juin 2012

Rémi Chaintron

juin 2012-avril 2015

André Accary

depuis avril 2015



L'hémicycle voit en novembre 1959 le président de la République Charles de Gaulle saluer les corps constitués du département. Il est accueilli par le président du Conseil général Charles Borgeot et le préfet René Chopin.



Le département, une institution révolutionnaire



1790

Afin d'unifier le territoire et rationaliser l'organisation administrative héritée de l'Ancien Régime, la France est découpée en 83 départements, organisés autour de chefs-lieux qui doivent être accessibles des quatre coins du département à moins d'une journée à cheval (projet Cassini). Chaque département est doté d'un conseil dont les membres sont désignés par le pouvoir central.



1800

L'organisation est remaniée, le Conseil général apparaît. Dans chaque département sont mis en place un préfet, un conseil de préfecture et un conseil général. Le préfet détient seul le pouvoir exécutif laissant au Conseil général son rôle d'assemblée délibérante.



1871

Le Conseil général reçoit une compétence générale pour régler les affaires d'intérêt départemental. L'État représenté par le préfet assure toujours une tutelle sur le Département.



1982-1983

Avec les lois de décentralisation, dites lois Defferre, le Département devient une collectivité territoriale de plein exercice.

La tutelle de l'État est remplacée par un contrôle sur les décisions et les comptes du Département : le contrôle de légalité.

Depuis, le département est administré par un organe délibérant (l'assemblée départementale) et un organe exécutif (le président du Conseil général).



2013

La loi du 17 mai prévoit que les conseillers généraux deviennent des conseillers départementaux lors du scrutin de mars 2015.

Ils seront au nombre de deux par canton et chaque binôme devra être composé d'une femme et d'un homme. Les cantons sont redécoupés.



2015

La loi du 7 août relative à la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) clarifie le rôle de chaque échelon territorial et supprime la clause de compétence générale des Départements.

Culture, sport, tourisme, promotion des langues régionales et éducation populaire deviennent des compétences partagées. Elle conforte les Départements dans leur rôle d'échelon de proximité et leur vocation en matière de solidarité territoriale et sociale. Le Conseil général devient Conseil départemental.



Hôtel du Département
Rue de Lingendes - CS 70126
Mâcon 71026 - Cedex 9

saoneetloire71.fr

